

**A diffuser à
tous les ITPE**

la lettre
DU SECRETAIRE GENERAL

Numéro 213

Paris, le 25 mai 2004

7 juin 2004 : la trahison à l'ordre du jour !

La réforme statutaire du corps des ITPE à nouveau absente de l'ordre du jour du CTPM ne pourra être mise en œuvre en 2004. En utilisant leur droit d'évocation et par une manifestation sans précédent auprès du Premier ministre, les ITPE exigent un arbitrage immédiat dans le sens négocié.

Cher(e) camarade,

L'ordre du jour du Comité Technique Paritaire Ministériel du 7 juin 2004 ne comporte pas la réforme statutaire du corps des ITPE. Comme nous l'avons indiqué, ce C.T.P.M. représente l'ultime date pour pouvoir mettre en œuvre en 2004 le nouveau statut tel que revendiqué et négocié, conformément aux engagements pris par le ministre en décembre 2002.

Après la gestion indigne de la promotion au Principalat (Contrat de Fin de Carrière), encore un engagement ministériel bafoué !

Cette réforme s'inscrit pourtant pleinement dans les nouveaux critères imposés par la circulaire du Premier ministre du 24 mars 2004.

Les dogmes de la Fonction Publique restent le prétexte affiché malgré les exceptions encore constatées au Journal Officiel.

C'est donc pleinement de la responsabilité exclusive du Premier ministre d'arbitrer en faveur de la réforme du statut du corps des ITPE, pour la reconnaissance au niveau juste et légitime de leurs qualifications et compétences, ainsi que des fonctions et responsabilités exercées, eu égard à l'ensemble des corps des fonctions publiques.

Et c'est donc pleinement de la responsabilité exclusive du ministre de l'Equipement d'obtenir cet arbitrage dans le sens attendu.

Trahis sur la gestion, dédaignés sur le statut, attaqués sur tous les fronts

- La mobilisation de tous les ITPE sur les actions engagées doit se renforcer : refus de participer aux réflexions de modernisation du METATM et actions de communication par voie de presse à radicaliser.
- Devant cette absence de reconnaissance et face aux attaques au travers de la gestion du corps, chaque ITPE doit faire état de son doute quant à la valeur et la pertinence de ses actions. Il devient de son devoir **d'utiliser son droit d'évocation** en transmettant pour avis préalable à son supérieur hiérarchique tout projet de production ou décision lui incombant.
- En complément, chaque ITPE doit s'adresser à nouveau et sans attendre au Premier ministre, afin d'exiger auprès de lui personnellement et collectivement un arbitrage positif sur le dossier de réforme statutaire du corps des ITPE.

A cet effet, tu trouveras joint à cette lettre un courrier type que je te propose **de faxer tous les jours et jusqu'à l'arbitrage** :

- au Premier ministre : 01.42.75.73.80
- au ministre de l'Equipement : 01.40.81.69.20 (DPSM) / 01.40.81.31.67 (cabinet)

La Commission Exécutive des 10 et 11 juin 2004 décidera des suites à donner à cette mobilisation, notamment en terme d'amplification des actions au niveau de fermeté adapté à la situation.

Je sais pouvoir compter sur la mobilisation sans faille de chaque ITPE, soucieux de l'avenir de tous et de chacun et, donc, déterminé à agir.

Bien cordialement,

**Pascal PAVAGEAU,
Secrétaire Général**

P.J. : lettre au Premier ministre à dater, signer et faxer TOUS les jours